

COMPTE-RENDU SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni à la salle des fêtes pour permettre le respect de la distanciation physique (pandémie COVID 19), après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Jürg AEBI, Philippe BERTRAND, Guy BRUT, Virginie CASTETS, Bertrand de MALEFETTE, Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ, Sébastien IZARD, Geoffrey MALY, Michel REGAMBERT, Cédric TALABOT.

Excusés, Jérémie COSTES, Perrine LASSERRE, Jean-Pierre PERIES.

1) Approbation des comptes rendus des séances précédentes

Les comptes rendus des séances du 20 août et du 10 septembre 2020 sont approuvés.

2) Approbation du RPQ\$ d'alimentation d'eau potable (Syndicat Monclar/\$t Nauphary)

Le maire informe les membres de l'assemblée de l'adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable, par le comité syndical du Syndicat Mixte d'alimentation en Eau Potable de Monclar – Saint-Nauphary.

Ce rapport doit être également présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes. Un exemplaire a été joint à la convocation de chaque membre de notre conseil municipal.

Après en avoir pris connaissance, des membres de l'assemblée font remarquer que la conclusion de ce rapport technique pourrait être rédigée de façon à être plus compréhensible par tous.

Le conseil municipal n'a pas d'autre remarque particulière à formuler.

**3) Révision des honoraires du marché pour maîtrise d'œuvre
« Réhabilitation d'une ancienne maison en 2 logements »**

Dans sa séance du 29 novembre 2019, par délibération n° DEL-2019-56, le conseil municipal avait décidé de retenir le cabinet d'architectes Cambon-Carminati à Négrepelisse comme maître d'œuvre pour l'opération citée en objet.

L'acte d'engagement signé le 18 février 2020 fixait le montant des honoraires à 12 780 € H.T. soit 15 300 € TTC. Ces honoraires étaient au taux de 8,50% sur le montant des travaux H.T. estimés à 150 000 €.

Par délibération du 18 juin 2020, il a été décidé de demander au cabinet d'architectes Cambon-Carminati d'approfondir le projet suivant l'esquisse n° 2 avec variante, soit l'aménagement de 2 logements superposés avec une entrée indépendante pour chaque logement.

En fonction de ce choix, le service du Conseil Départemental « Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités » a revu l'estimatif des travaux dont le montant s'élèverait à 312 885 € H.T., pour l'immeuble situé au 40 rue de la Forge.

De ce fait, les honoraires, du maître d'œuvre, sont réévalués même si le taux ramené de 8,50% à 8%. Les honoraires seraient donc portés à 25 030,80€ H.T. soit 30 036,96 TTC

Le maire propose donc aux membres de l'assemblée :

- d'annuler l'acte d'engagement signé le 18 février 2020 avec le cabinet d'architectes Cambon-Carminati,
- de signer un nouvel acte d'engagement avec le même cabinet d'architectes pour un montant de 25 030,80 € H.T., soit 30 036,96€ TTC qui comprend les éléments de mission ci-après et qui inclut les honoraires d'un cotraitant économiste:

Eléments de mission	Part mandataire	Part cotraitant économiste	Total phase	% sur la mission globale
ESQ	657,06	844,79	1 501,85	6%
APS	1 407,98	844,79	2 252,77	9%
APD	3 410,45	844,79	4 255,24	17%
PRO	3 911,06	844,79	4 755,85	19%
ACT	1 752,16		1 752,16	7%
VISA	2 002,46		2 002,46	8%
DET	7 008,62		7 008,62	28%
AOR	1 501,85		1 501,85	6%
TOTAL	21 651,64	3 379,16	25 030,80	100 %

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT :**

- de valider la révision des honoraires de ce marché de maîtrise d'œuvre,
- d'annuler l'acte d'engagement signé le 18 février 2020,
- d'autoriser le maire à signer le nouvel acte d'engagement, pour un montant de 25 030,80€ H.T. soit 30 096€ T.T.C., avec le cabinet d'architecte Cambon-Carminati situé 10 rue Marcelin Viguié -82800- Nègrepelisse.

Proposition honoraires pour l'amélioration thermique de l'école

A ce jour, le cabinet d'architecte Cambon-Carminati n'a pas transmis sa proposition d'honoraires.

Ce point est donc reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

4) Point sur les projets en cours d'étude ou d'analyse

Installation d'une chaufferie bois et création d'un micro réseau chaleur : une réunion s'est tenue le 4 septembre en mairie entre : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, représenté par sa directrice (Mme Stéphanie DELOS) et le chargé de mission (M. BETTON) ; l'architecte M. CAMBON ; le SDE82 représenté par M. Sébastien CHEVET et la municipalité de Verlhac-Tescou représentée par Mme Sabine EMPTAZ, M. Jürg AEBI et Michel REGAMBERT.

L'objectif de cette réunion était de savoir qui faisait quoi.

Au niveau de la maîtrise d'ouvrage, cela semble clair. Tarn-et-Garonne Conseil Collectivité assiste le maître d'ouvrage (la Commune) en ce qui concerne l'opération « Amélioration thermique de l'école » ainsi que pour l'opération « Aménagement intérieur de la mairie » qui inclut la partie cantine. Le SDE 82 intervient comme maître d'ouvrage délégué pour la partie chaufferie et réseau de chaleur.

La situation était moins évidente au niveau de la maîtrise d'œuvre. Le cabinet Cambon-Carminati a été choisi par la commune pour l'amélioration thermique de l'école et l'aménagement intérieur de la mairie. Pour la partie chaufferie et réseau chaleur, le maître d'ouvrage délégué (SDE82) doit désigner un maître d'œuvre. Il était donc important de tout faire pour que le maître d'œuvre soit celui de la commune. Sur ce point, M. CHEVET ne pouvait pas s'engager. Il devait interroger la juriste du SDE sur le plan réglementaire. Il devait se renseigner également pour le volet décisionnel (Conseil d'administration, ou assemblée générale). Si les échanges étaient nombreux les avancées ne l'étaient guère.

Michel Régambert a demandé qu'un planning soit mis en place pour les opérations « Amélioration thermique de l'école et chaufferie bois avec le réseau chaleur »

Mme Stéphanie DELOS a demandé si la décision de la municipalité était prise. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas d'ambiguïté sur ce point. Un calendrier très serré a donc été mis en place en ayant pour objectif une fin des travaux au 31 juillet 2021.

Les demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat et de la Région, à partir de l'étude d'opportunité établie par le SDE82 et Quercy Energie.

Lors de l'instruction de la demande auprès de l'Etat, les services de la Préfecture ont signalé qu'il manquait une pièce au dossier. M. CHEVET du SDE a débloqué la situation.

Par courriel du 8 septembre 2020, la Région a fait savoir que la demande de subvention faisait référence à l'étude d'opportunité, mais aucun devis d'entreprise n'était joint. Cela pouvait être pénalisant pour la commune.

Suite à ce mail, le maire indique que n'ayant pu joindre M. CHEVET, il a demandé à l'architecte M. CAMBON s'il pouvait faire un estimatif. M. Cambon a indiqué qu'à ce jour il n'avait pas été désigné comme maître d'œuvre et surtout le délai était très restreint, mais il veut bien tenter l'impossible.

Enfin, le maire indique qu'il a réussi à avoir un entretien avec M. CHEVET, pour qui il doit être possible de régulariser la situation ultérieurement.

Pour ce qui est du maître d'œuvre, il a soumis notre cas à la juriste, à la directrice générale et au président du SDE82. Vu le montant prévisionnel des honoraires, il leur est possible de retenir le cabinet d'architecte CAMBON / CARMINATI pour faciliter le suivi des travaux.

Ce matin, un mail du service instructeur des subventions de l'Etat (Préfecture) est arrivé en mairie, pour demander des compléments d'informations sur le dossier de DETR pour la chaufferie et le réseau chaleur. Ce mail a été transféré au maître d'ouvrage délégué, le SDE 82.

Après avoir pris connaissance de ce qui précède, **les membres du conseil municipal :**

- s'inquiètent des délais retenus pour l'étude et le chiffrage des travaux (3 mois), sachant que la consultation des entreprises prendra 2 à 3 mois et que les travaux (également prévus pour 2 à 3 mois) devront être terminés pour le 31 juillet 2021.
- demandent d'accélérer l'étude.

5) Débat sur les projets à mettre à l'étude

Aménagement intérieur mairie/cantine

Le maire expose que la commune ne peut demander des subventions de l'Etat (DETR) qu'une fois par an. En 2020, c'est le projet de la chaufferie bois/réseau chaleur qui en bénéficie.

Il interroge alors l'assemblée sur le projet d'aménagement intérieur de la mairie/cantine : attendons-nous 2021 pour déposer une nouvelle demande de subvention de l'Etat ? Dans ce cas, les travaux ne pourraient être entrepris qu'en 2022.

Ou décidons-nous de réaliser ce projet en 2021, sans faire appel à la DETR ?

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal **INDIQUENT :**

- qu'à ce jour ils manquent d'informations pour prendre une décision.

Aménagement de l'ex maison Teysseyre en 2 logements

Tout d'abord, il est permis d'espérer une recette annuelle de 9 000 € pour les 2 logements conventionnés. Au niveau des subventions, la Région pourrait intervenir à hauteur de 5 000 euros par logement soit 10 000 euros ainsi que 2 000 € pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, soit un total de 12 000 euros.

Au niveau du Département, il pourrait être espéré 60 000 € dans le cadre des grosses réparations et de l'accessibilité.

A ce stade, nous sommes loin des aides avancées par M. BETTON lors du premier contact. Mais ceci ne tient pas compte d'une demande de subvention de l'Etat.

Le revenu des loyers devrait permettre de couvrir les annuités d'un emprunt de 140 000 euros environ. Il manquerait approximativement 100 000 €.

Après en avoir débattu, le **conseil municipal décide**

- de demander à Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités de revoir le calendrier décidé pour que le dossier puisse être prêt à être présenté dans le cadre du plan de relance 2021 décidé par le Gouvernement.

Extension du cimetière

Un courrier a été adressé au directeur du Lycée des Métiers et de la Topographie de Beaumont de Lomagne pour demander s'il accepterait de réaliser la prestation de dessiner les emplacements pour les futures concessions et le jardin du souvenir.

Ancien Presbytère

Toujours en attente de trouver une affectation.

Une discussion s'engage autour des idées suivantes : locatif particulier, restaurant, gîte, maison partagée pour seniors, bureaux.

Sur proposition de Bertrand de MALEFETTE, il est décidé que pour chaque idée, un membre du conseil municipal entreprendra une petite étude d'opportunité (prise de renseignements, voir ce qui s'est fait dans d'autres communes, ...).

Jürg AEBl assurera la coordination de ce dossier.

Travaux voirie :

Afin d'éviter les problèmes rencontrés chaque année et pour budgétiser les travaux, il faudra préparer rapidement le programme 2021.

Il est décidé de lancer un appel d'offres en début de chaque année.

6) Actualité, informations, questions diverses

Règlement intérieur du conseil municipal

Jean-Jacques DUCOS s'est engagé à rédiger un projet de règlement intérieur du conseil municipal, qu'il soumettra à l'assemblée lors de sa séance du mois d'octobre 2020.

PETR (Pôle d'Equilibre territorial et rural)

Jean-Jacques DUCOS informe qu'il a participé à la première réunion du PETR de la nouvelle mandature, qui a élu M. Jacques Calmettes à sa présidence.

Commerce du village :

A la suite de la réunion extraordinaire du CM du 10 septembre, J. AEBI s'est renseigné auprès d'un juriste sur les conditions de cession de l'épicerie.

1. Le renon au bail doit se faire par lettre recommandée 6 mois avant une échéance triennale. Dans le cas présent, cette échéance est le 4 janvier 2021, c'est-à-dire que Mme Goineau est hors délai et reste contractuellement tenue de payer son loyer jusqu'à la nouvelle période triennale soit le 4 janvier 2024.
2. Le bail étant associé au fonds de commerce, la cession du fonds de commerce implique la cession du bail.
3. S'il ne trouve pas de repreneur, liquidation judiciaire/ la mairie récupère le local et lui fait grâce des loyers restant à courir (formaliser une résiliation amiable du bail) et peut trouver librement un nouveau locataire.

Le conseil municipal prend note de ces informations.

Syndicat des Eaux

Guy BRUT s'est rendu à la première réunion du syndicat de la nouvelle mandature. Il a été procédé à l'élection de M. Régis Arlandes, président, M. Bernard Pailharès, 1^{er} vice-président, M. Quatre, 2^e vice-président, Mme Rigot, 3^{ème} vice-présidente.

Travaux voirie 2020 :

L'entreprise COLAS devrait débiter les travaux le 25 septembre.

Club de pétanque

Geoffroy MALY transmet la demande d'un club de pétanque pour que la municipalité de Verlhac-Tescou mette son boulodrome à disposition. La demande officielle du président de ce club parviendra à la mairie sous peu.

Le conseil municipal marque son accord de principe.

Illuminations de Noël

Magalie PEZOUS interroge le maire sur les illuminations de fin d'année dans le bourg.
M. le Maire répond qu'il attend un devis de la société Coffignal.

Animation de fin d'année

Philippe. BERTRAND suggère de créer une petite animation autour d'un sapin décoré : chants de Noël, vin chaud, gâteaux ...

Il lui est répondu que ce genre d'activité devrait être géré par les associations.

La commission « Culture et relations avec les associations » en parlera aux associations lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22h50